

» penſes, cette augmentation ſe trouve com-
 » poſée en partie par le revenant bon qu'a pro-
 » duit l'extinction de pareilles rentes créées par
 » ſes Edits précédens ; & qu'au moyen de
 » cette extinction ſucceſſive, le fonds qu'elle
 » aſſigne annuellement ſur ſes états des Fermes,
 » ſe trouvera peu augmenté. » Avec les quinze
 millions de livres déjà trouvés par cet Edit, &
 de la pure volonté des Sujets, le Roi, en donnant
 les mains à un projet qui lui a été préſenté, ſe
 verroit encore bientôt en poſſeſſion d'un fonds
 beaucoup plus conſidérable. Ce projet eſt, qu'en
 autorifant par un Arrêt du Conſeil d'Etat, ou
 un Edit ou Déclaration de S. M. tous ſes Sujets
 à rembourſer au Clergé toutes les rentes fon-
 cières & irrédimibles, qui ſont à la charge des
 deux tiers des poſſeſſeurs des biens fonds du
 Royaume, & qui rendent ces fonds d'une non-
 valeur conſidérable, S. M. trouveroit d'un coup
 cent trente millions, dont elle feroit l'intérêt
 au même Clergé, en ſe chargeant du capital
 par le rembourſement qui ſeroit fait par les par-
 ticuliers, leſquels de leur côté ne défirent rien plus
 que de le faire, & de ſe libérer par là d'une choſe
 que tous les peuples regardent par tout comme
 très-onéreuſe.

On leve actuellement par ordre du Roi deux
 Régimens de troupes légères, qui ſeront mis
 ſur le pied du Régiment de Graſſin : Et le Duc
 de Boufflers en leve un autre d'Infanterie Wal-
 lone, en ayant obtenu l'agrément de S. M.
 Ce Régiment fera compoſé de 1500. hommes.
 Auſſi-tôt que ces trois Régimens ſeront formés,
 on les envetra, comme on le prétend, en Alle-
 magne, où les troupes du Roi, tant celles de
 l'Armée qui a réduit *Fribourg* & ſes Châteaux,
 que